

Rapport conjoint de 9261-8842 Québec inc. & Groupe Lacasse inc. sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

À propos de ce rapport

Le présent rapport est produit conjointement par 9261-8842 Québec inc. & Groupe Lacasse inc. (la « **Société** » ou « **nous** »), conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, L.C. 2023, ch. 9 (ci-après « **Loi** ») pour l'exercice financier se terminant le 30 décembre 2023.

Ce rapport présente les mesures prises par la Société pour prévenir et atténuer les risques associés à l'esclavagisme moderne, y compris le travail des enfants, dans le cadre de nos activités commerciales et de nos chaînes d'approvisionnement. De manière générale, nous avons notamment mis en place des politiques, des processus et un code de conduite dans le but d'établir une stratégie générale et des procédures de vérification afin de lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement. Ces mesures prises pour prévenir et réduire les risques de relatifs au travail forcé et au travail des enfants sont plus amplement détaillées dans le présent rapport.

Le présent rapport ne constitue pas une version révisée d'un rapport déjà présenté par la société à l'égard de l'exercice financier mentionné ci-dessus. Il s'agit du premier rapport préparé par la société conformément à la nouvelle **Loi**. La Société n'est pas assujettie à des exigences de déclaration en vertu des lois sur la chaîne d'approvisionnement dans une autre juridiction.

1. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

1.1. Structure et activités commerciales

Groupe Lacasse Inc. est une entité constituée sous la Loi sur les sociétés par actions du Québec, avec son siège social situé à Saint-Pie, Québec, Canada. En tant que chef de file nord-américain dans la conception et la fabrication de mobilier de bureau, nous nous engageons à offrir des solutions d'ameublement ingénieuses, durables et adaptées aux besoins variés de nos clients dans les environnements d'affaires, institutionnels et de la santé. Nous réalisons nos activités commerciales, principalement au Canada.

Nous avons des salles d'exposition situées au Canada afin de desservir notre clientèle. Nous travaillons étroitement avec une force de vente composée de plusieurs représentants, de concessions spécialisées dans le mobilier de bureau répartie dans toutes les provinces canadiennes.

Nos activités de productions sont réalisées à Saint-Pie dans l'une ou l'autre de nos trois usines. Nous engageons plus de 400 employés, dont 2/3 sont des travailleurs manufacturiers et 1/3 sont des travailleurs aux ventes, en administration et des cadres.

La vision et les valeurs de l'entreprise sont mises de l'avant par l'ensemble de nos employés et nos actions corporatives. Des valeurs telles que l'inclusivité, le leadership responsable l'excellence opérationnelle et le client mis au centre de nos décisions nous ont amenés à obtenir des certifications telles qu'ISO 14001, GREENGUARD et Bifma Level® qui démontre que Groupe Lacasse se donne comme mission d'être un citoyen corporatif responsable. Nos actions passées témoignent de l'engagement et des efforts que nous voulons mettre à s'assurer de prévenir et réduire les risques relatifs au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement.

1.2. Chaînes d'approvisionnement

Au fil du temps, Groupe Lacasse a développé un réseau de partenaires et de fournisseurs qui nous permettent d'atteindre l'efficacité opérationnelle et l'innovation. Afin de proposer des produits innovants répondant aux dernières tendances, nous travaillons à développer notre réseau de fournisseurs. Nos fournisseurs sont principalement situés aux États-Unis et au Canada. Nous avons également des fournisseurs internationaux qui nous permettent de fabriquer des produits de qualité, à un coût intéressant pour nos clients. Les biens que nous achetons de nos partenaires sont diversifiés et incluent :

- Des matières premières telles que la mélamine, l'aluminium, le verre, la mousse, des tissus et d'autres matières servant à la fabrication des meubles, des chaises et des cloisons;
- Des composantes telles que des pattes, des accessoires électriques, etc.;
- Des accessoires ;
- Et des produits finis pour la revente tels que les meubles en métal.

Nous avons aussi un réseau de fournisseurs qui nous permet de supporter les opérations de l'entreprise. À titre d'exemple, en voici quelques-uns :

- Fabricants de machinerie et de pièces de remplacement;
- Entrepreneur;
- Professionnel;
- Fournisseurs de fourniture et d'outil spécialisé.

2. Politiques et processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants

Historiquement, Groupe Lacasse a mis en place des bonnes pratiques afin de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux. Ces bonnes pratiques sont revues périodiquement. Dans la prochaine section, nous définissons les pratiques en place et celles à venir ainsi que les actions entamées ou à prendre dans le futur.

2.1. Politiques en place

À l'interne, tous les membres de Groupe Lacasse doivent respecter certaines normes d'éthique. Celles-ci sont consignées dans la Politique sur les normes d'éthique régissant la conduite professionnelle. Chaque nouvel employé doit en prendre connaissance dès son premier jour de travail et y adhérer en la signant.

De plus, voici les autres politiques qui doivent être lues et signées par tous les employés afin que Groupe Lacasse s'assure que l'ensemble de ces membres et employés fasse preuve des plus hauts standards en matière de responsabilité sociale :

- Politique d'équité en matière d'emploi;
- Politique en matière d'égalité des minorités visibles, handicapés et autochtone en emploi;
- Politique en matière de Harcèlement et de respect;
- Règlement sur la Santé et Sécurité;
- Politique sur la confidentialité de l'information;
- Politique sur la Qualité et l'environnement;
- Processus et procédure régissant les grandes activités d'approvisionnement.

En outre, depuis quelques années, Groupe Lacasse a mis en place à l'égard de ses fournisseurs un **Code de Conduite des Fournisseurs**. Ce code d'éthique a été actualisé avec l'arrivée de la nouvelle **Loi**, notamment les passages suivants sur le travail forcé et le travail des mineurs :

« c. Travail forcé.

Groupe Lacasse n'encouragera pas ni ne fera affaire avec un fournisseur impliqué dans le travail forcé. Aucun employé ne doit travailler sous la menace ou ne peut être en mesure de quitter le travail librement. »

« d. Travail des Mineurs

Groupe Lacasse n'encouragera pas ni ne fera affaire avec un fournisseur impliqué dans le travail des mineurs. Un mineur doit être compris comme un travailleur en dessous de l'âge minimum légal requis pour l'emploi, comme indiqué dans la législation nationale du pays du fournisseur ».

2.2. Processus de diligence raisonnable mis en place

Groupe Lacasse cherche à atteindre l'excellence dans toutes les sphères de l'entreprise y compris ses activités d'approvisionnement. Voici un résumé des mesures en place en ce qui a trait à nos efforts de diligence raisonnable lorsque vient le temps de traiter avec nos fournisseurs et autres partenaires :

- La cartographie du processus est faite et revue périodiquement;
- Avant de conclure un nouveau contrat ou une nouvelle relation d'affaire chaque fournisseur doit remplir un questionnaire, incluant des questions sur le respect des droits de la personne;
- Chaque fournisseur doit lire et signe le « code de conduite des fournisseurs », avant de pouvoir faire affaire avec la Société;
- Nous avons mis en place un processus standardisé (tel que prescrit par la norme ISO 9001) d'évaluation des nouveaux fournisseurs. Lors de cette évaluation, nous faisons une assertion sur le risque relié à chacun des fournisseurs;
- Nous avons mis en place des outils d'évaluations des fournisseurs afin d'établir une cote de risque;
- Selon le niveau de risque, nous pouvons effectuer des visites et/ou inspections ponctuelles de certains fournisseurs;
- Récemment, nous avons recensé l'ensemble de nos fournisseurs (de matières et de services) afin de s'assurer qu'ils avaient signé notre code de conduite.

Afin de non seulement se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, mais d'aller encore plus loin, Groupe Lacasse mettra en place un comité spécifiquement dédié à l'analyse des risques sur le travail forcé et le travail des enfants et à la mise en œuvre de mesures supplémentaires pour les contrer. Le comité aura comme premier mandat de revoir les processus en place et de proposer une politique d'approvisionnement.

3. Risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises pour évaluer et gérer ce risque

À l'interne, nous jugeons que notre risque est pratiquement nul puisque la majorité de nos travailleurs sont des employés syndiqués ou des travailleurs de bureau. Nous gérons à l'interne l'embauche des travailleurs et des travailleurs étrangers. Ces derniers doivent obtenir un permis de travail en bonne et due forme délivré par les autorités gouvernementales concernées. Les mandats de recrutement donné à l'externe sont exécutés par des agences qui répondent au code de conduite des fournisseurs.

Généralement, ces postes sont des postes administratifs spécialisés. Lors d'un processus d'embauche, Groupe Lacasse s'assure à tout moment que les lois applicables des juridictions où ont lieu les embauches soient respectées.

Le principal risque identifié provient des achats à l'international et de l'ajout de nouveaux fournisseurs outre-mer. Nous sommes conscients que les risques de travail forcé et de travail des enfants sont accrus dans certains pays et certaines régions de ces pays. Nos évaluations de risques tiennent compte de ces facteurs et nous voulons mettre en place de nouvelles mesures afin de mitiger davantage ces risques.

4. Mesures de remédiation

À l'heure actuelle, aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été recensé à l'interne ou chez nos partenaires commerciaux. Nous n'avons donc pas eu à mettre en œuvre des mesures de remédiations. Dans le cas où Groupe Lacasse prendrait connaissance de fait avéré dans sa chaîne d'approvisionnement, des mesures seraient entreprises pouvant aller jusqu'à la terminaison des relations d'affaires avec le fournisseur fautif.

5. Formation

Chaque année, l'ensemble de nos employés doivent suivre une formation de sensibilisation régie par les normes ISO 9001 et ISO 14001. Nous développerons une formation qui sera incluse dans la formation annuelle. Nous nous assurerons que la notion de travail forcé et travail des enfants est bien comprise chez l'ensemble de nos employés et nous mettrons de l'avant une nouvelle politique énonçant les processus de dénonciation.

6. Évaluation de l'efficacité des efforts pour éviter le recours au travail forcé ou au travail des enfants

Actuellement, outre la revue périodique des processus d'approvisionnement, aucune mesure d'évaluation officielle n'est en place. Le comité décrit à la section 2 ci-dessus aura pour mandat de développer des indicateurs d'efficacité sur les mesures en place, d'identifier les mesures à mettre en place et de faire le suivi des actions prises en ce sens dans le temps. Finalement, le nouveau comité devra faire état des résultats obtenus au comité de direction et directement au président.

7. Approbation et attestation

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de chacune de 9261-8842 Québec inc. et Groupe Lacasse Inc., conformément à l'alinéa 11(4)(ab)(i) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent rapport pour les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier Groupe Lacasse inc.

Par : 

Nom : Sylvain Garneau

Titre : Président et administrateur de
Groupe Lacasse inc.

Date : [●]

J'ai le pouvoir de lier 9261-8842 Québec inc.

Par : 

Nom : Sylvain Garneau

Titre : Président et administrateur de 9261-8842 Québec inc.

Date : [●]